

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18511 - 72ÈME ANNÉE

Mobilisation contre la Loi Travail

Importante rentrée sociale pour La Réunion



La rentrée sociale sera agitée. Les syndicats veulent continuer à se battre pour obtenir le retrait de la Loi Travail.

Le 15 septembre, la mobilisation contre la Loi Travail reprendra. Malgré l'adoption du texte par l'Assemblée nationale, les syndicats ne veulent pas céder. L'enjeu de la bataille est en effet très important. Le texte du gouvernement impose en effet d'importants reculs des droits des travailleurs. Il permet de faciliter les licenciements, et fragilise les syndicats. Pour La Réunion, les conséquences seront importantes. Notre île est déjà touchée par un chômage de masse. Toute mesure permettant aux patrons de licencier plus facilement réduit encore le pouvoir de négociation des salariés. Car dans le même temps, la situation sociale

continue de se dégrader. Proportionnellement à la France, l'économie réunionnaise crée plus d'emplois, mais cela ne suffit pas à faire reculer le chômage à cause de la pression de la croissance de la population active.

La Loi Travail n'est que le début

L'année prochaine verra l'élection d'un nouveau président de la République et le renouvellement du mandat des députés. En France, le gouvernement est confronté à une grande impopularité. Les promesses

de 2012 sont loin d'avoir été tenues. C'est donc un champ favorable pour l'opposition. Cette dernière tient ses primaires pour désigner son candidat à l'élection présidentielle. Les programmes des candidats ont tous un point commun : ils veulent accentuer l'orientation ultra-libérale du gouvernement. Ainsi, avec un retour de la droite au pouvoir l'année prochaine, la loi El-Khomri ne sera qu'un début d'une politique visant à casser toutes les avancées sociales obtenues au cours de plusieurs décennies de luttes. Si le gouvernement socialiste refuse de céder face au mouvement social, alors le mouvement de régression sera engagé.

La crise de la canne à sucre

À La Réunion, un seul parti a décidé depuis le début de soutenir la mobilisation contre le projet de loi El Khomri, c'est le Parti communiste réunionnais. Le PCR considère en effet que le maintien des acquis sociaux est une des conditions du développement de La Réunion. Notre île subit en effet de plein fouet les conséquences de la mondialisation ultra-libérale. Aujourd'hui, la menace la plus grave pèse sur la filière canne-sucre et ses 18.000 emplois. La suppression du quota sucrier et du prix garanti pour le sucre produit dès l'année prochaine va en effet mettre La Réunion en concurrence avec des pays capables de produire moins cher.

Dans ce contexte, toute mesure facilitant les licenciements accélérera la crise.

Menace sur toute la production

Demain, avec la signature de l'Accord de partenariat économique entre tous les pays voisins et l'Union européenne, ce seront tous les secteurs qui devront faire face à cette concurrence. Si elle compte moins d'un million d'habitants, La Réunion est un marché attractif. En effet, grâce aux conquêtes sociales, le niveau de vie des Réunionnais a pu s'élever. Ils disposent donc d'un pouvoir d'achat sans équivalent. Malgré des prix supérieurs à ceux

de la France, les marchandises arrivent à s'écouler à La Réunion. Si les protections sociales sautent, alors les dernières productions existant encore à La Réunion seront menacées. Il sera en effet bien plus facile de licencier des travailleurs réunionnais pour délocaliser la production dans les pays voisins. L'objectif étant de produire à bas coût pour vendre toujours aussi cher à La Réunion, car le but reste d'augmenter les profits.

Le 15 septembre prochain donnera un état des lieux de la mobilisation. Si elle arrive à s'intensifier, le gouvernement voudra-t-il continuer à passer en force ?

M.M.

Etude sur les lieux de naissance

84 % des Réunionnais nés à La Réunion

La Réunion, de par son isolement géographique, compte une forte part de natifs de l'île parmi sa population : 84 % au 1 janvier 2013. Les personnes nées en France représentent 11 % de la population, bien plus que les natifs des pays de notre région. C'est ce qu'indique une étude de l'INSEE publiée aujourd'hui.

C'est un peu moins qu'en Martinique (85 %) et plus que dans la région

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (82 %). Les « Réunionnais d'adoption » sont cependant nombreux, en particulier les natifs de France (11 % de la population), avec une prédominance des natifs d'Île-de-France et d'Auvergne - Rhône-Alpes. Une faible part de la population réunionnaise (4 %) est née à l'étranger, en majorité dans un des pays de l'océan Indien. Les natifs de Mayotte sont peu représentés (0,7 %).

Au 1er janvier 2013, 835 103 personnes vivent à La Réunion. Parmi les Réunionnais, 698 800 sont natifs de l'île, soit 84 % de la population totale. L'isolement géographique de l'île contribue certainement à cette part élevée de natifs parmi les Réunionnais. La part des natifs est également importante en Martinique (85 %) ou en Guadeloupe (81 %). À l'inverse, elle est faible en Guyane et à Mayotte.

Taux supérieur aux régions de France

En France, les natifs de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie (82 %), Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (78 %) et de Normandie (75 %) sont très présents dans leur région d'origine. À l'inverse, les régions méridionales, plus attractives, comptent moins de natifs parmi leur population. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (53 %), Corse (56 %) et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (57 %) bénéficient ainsi d'un héliotropisme certain. Cette part de natifs est également peu élevée en Île-de-France (56 %) et dans le Centre-Val de Loire (59 %) en raison de l'attractivité économique de la capitale.

Les natifs de métropole représentent 11 % de la population. Les natifs de France, avec 92 800 individus, représentent 11 % de la population réunionnaise en 2013. Ils sont le plus souvent nés en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Aussi, 35 100 « Réunionnais d'adoption » sont nés à l'étranger, soit 4 % de la population totale. Un peu moins des trois quarts sont nés dans des pays de l'océan Indien (25 100 individus), le plus souvent à Madagascar (17 200), à Maurice (5 100) et aux Comores (2 800).

Faible proportion de l'immigration régionale

Les natifs de Mayotte, 6 260 individus, représentent 0,7 % de la population de La Réunion. Par ailleurs, peu de Réunionnais (0,3 %) sont nés aux Antilles-Guyane ou dans les COM (collectivités d'outre-mer).

La population des communes des Hauts et les communes plus rurales est essentiellement composée de natifs de l'île, à l'image de Cilaos et Salazie (95 % de natifs), de Sainte-Rose (94 %) ou de Saint-Philippe (92 %). Les communes de l'Est, de Bras-Panon à Sainte-Suzanne, sont également « réunionnaises » à près de 90 %. La carte se modifie en quittant la région Est et le Sud sauvage. Les communes « résidentielles » de l'Ouest et du Sud accueillent plus de natifs de métropole : Les Avirons et L'Étang-Salé (19 % de la population de la commune), La Possession (16 %) et Saint-Leu (15 %). Les « Métropolitains » sont également plus présents dans les grandes communes, à Saint-Paul (15 %), Saint-Pierre (14 %) et à Saint-Denis (13 %). À Saint-Denis et au Port résident plus de natifs de l'étranger (9 %). Les natifs de Mayotte vivent plus souvent à Saint-André, au Port et à Saint-Louis (2,2 % à 1,4 % de la population).

Source INSEE

Édito

Route en mer : le principe de précaution doit s'appliquer et stopper le chantier

Une étude parue récemment dans la revue *Geoscience* a réussi à faire le lien entre le réchauffement climatique et l'intensité des cyclones. Wei Mei et Shang-Ping Xie, deux scientifiques auteurs de l'étude, constatent que les observations des 37 dernières années indiquent que l'intensité des cyclones s'est accrue de 12 à 15 % dans l'est et le sud-est de l'Asie. Avec le réchauffement de l'océan, les prévisions montrent une poursuite de cette intensification. La Chine et le Japon sont menacés, cela concerne plus d'un milliard de personnes. D'importantes catastrophes sont à venir car dans le même temps, la population continue d'augmenter sur le littoral, alors que le niveau de la mer monte.

Cette nouvelle alerte concerne aussi La Réunion. L'océan est planétaire, sa température augmente partout. Notre île se situe dans la zone intertropicale, elle peut donc être touchée par des cyclones. Ces phénomènes ont déjà fait d'importants dégâts. Mais à l'époque, La Réunion était moins peuplée, et moins urbanisée.

Elle doit renforcer le principe de précaution. Malheureusement, ce n'est pas une priorité pour des responsables politiques, notamment à la Région Réunion. Le projet pharaonique de route en mer butte sur un problème physique. Il n'y a pas suffisamment de matériaux pour le mener à bien. Pour lever cet obstacle, les promoteurs comptent sur l'ouverture de nouvelles carrières. Malgré une enquête publique défavorable l'an dernier, l'État a relancé la procédure pour créer un gigantesque site d'extraction à Bois-Blanc.

Une nouvelle enquête publique est donc en place. Comme précédemment, les trois maires des communes concernées ont fait part de leur opposition. Ils suivent l'opinion publique qui a manifesté son désaccord avec ce projet. De plus, un référendum local organisé cette année à Saint-Leu a donné une illustration concrète de cette tendance : plus de 80 % des suffrages contre la carrière de Bois-Blanc.

Les études montrant les impacts dévastateurs du changement climatique s'accumulent. Ce sont autant d'arguments pour remettre en cause les investissements fait sur le littoral. Dressée en pleine mer, la route de Didier Robert sera en première ligne pour affronter des cyclones d'une intensité plus forte que ce que La Réunion a déjà connu. Pourquoi alors persister dans la réalisation à tout prix d'un investissement de plus de 2 milliards dans ces conditions ?

Le manque de matériaux offre une opportunité de sortir de la crise par le haut. Le simple constat de l'impossibilité de réaliser la route permettra de réorienter les crédits obtenus par Paul Vergès vers le projet initialement prévu d'un train reliant le nord à l'ouest. À la différence de la route en mer, le tracé se situe à l'intérieur des terres. Il est donc à l'abri des effets dévastateurs des cyclones qui frapperont La Réunion tôt ou tard.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Signature de la convention sur la Charte des Marchés de France

Sainte-Suzanne s'engage pour les marchés forains

Hier, la mairie de Sainte-Suzanne a signé la convention sur la Charte des Marchés de France. Elle vise à développer les marchés forains qui jouent un rôle important dans le commerce à La Réunion, notamment pour la vente des produits issus de l'agriculture réunionnaise.



Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, et Claude Bouyer, Président du Syndicat des Marchés de France de La Réunion, signent la convention.

À l'heure où les grandes surfaces continuent de se multiplier, le petit commerce et les marchés forains subissent une concurrence toujours plus dure. Or à La Réunion, les marchés forains participent à l'écoulement d'une partie de la production de l'agriculture réunionnaise. De plus, ils restent des lieux appréciés par la population. C'est pourquoi il est important que leur rôle soit conforté.

Hier, Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, et Claude Bouyer, Président du Syndicat des Marchés de France de La Réunion ont signé une convention allant dans ce sens. Ce document marque l'adhésion de la commune à la Charte des Marchés de France. Publié le 9 octobre 2014, ce document est depuis ouvert à la signature des maires et des

syndicats de commerçants qui souhaitent encourager les marchés forains et des commerces de proximité.

« Des acteurs du développement local »

Il vise notamment à assurer la promotion des marchés forains « à travers la mise en place de campagnes de communication pour perdurer dans le paysage économique actuel ». La Charte considère que « les marchés sont des acteurs du développement local et de l'offre de service aux habitants, tant en milieu rural qu'urbain. »

La signature d'hier concrétise un partenariat entre la commune et les

représentants des forains.

Pour la ville de Sainte-Suzanne, son adhésion à la charte se déclinera sous la forme de plusieurs engagements.

Il s'agit tout d'abord de créer les conditions favorables à une réflexion, en lien avec les forains et/ou leurs organisations professionnelles, au travers notamment de la mise en place de commissions. Ensuite, la commune informera et consultera les forains et/ou leurs organisations professionnelles avant la prise de décisions susceptibles d'impacter l'exercice de leur profession. La ville de Sainte-Suzanne s'engage aussi à permettre aux forains d'exercer leur profession dans les meilleures conditions (électrification des marchés, mise à disposition des points d'eau, des sanitaires et d'emplacements de stationnement).

Améliorer la qualité de l'offre

Pour leur part, les forains devront améliorer la qualité de l'offre de manière à entretenir un climat de confiance avec la clientèle à travers une bonne présentation des produits, un affichage des prix transparent, le strict respect des normes d'hygiène et un effort permanent d'information. Ils veilleront à trouver un juste équilibre entre le commerce non alimentaire et le commerce alimentaire. Ils promettent d'assurer la bonne information des communes sur la désignation des représentants des organisations professionnelles pouvant siéger dans les commissions de concertation.

Le suffrage universel remis en cause au Brésil

Destitution de la présidente Dilma Rousseff : le début d'un coup d'État

Katarina Pitasse Fragoso est doctorante en philosophie à l'Université catholique de Louvain (UCL) et à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, et Nathália Sanglard est doctorante en histoire à l'Universidade Federal Fluminense. Elle apporte un éclairage sur les enjeux de la destitution de la présidente du Brésil, Dilma Rousseff, dans un article paru sur le site de la RTBF, service public audiovisuel de la Belgique.

« Ce n'est qu'un début. Le coup d'État va frapper indistinctement toute organisation politique progressiste et démocratique ». C'est en prononçant ces mots que Dilma Rousseff, (ex-) présidente du Brésil, vient d'être destituée par le Parlement brésilien en ce 31 août 2016. Rousseff (PT, gauche) a été destituée avec 61 voix sur 81. Pour Temer, nouveau président du Brésil, (PMDB, centre-droit), cette destitution a été l'opportunité d'arriver au pouvoir indirectement. C'est le second cas, dans son parti, d'accès à la présidence sans avoir reçu le vote direct. Dans le système politique brésilien, le chef d'État n'est pas nécessairement remplacé par un membre de son parti, mais par le vice-président, qui, dans le présent cas, est d'un autre parti. Cette procédure de destitution marque une rupture dans l'histoire récente de la démocratie brésilienne.

Raisons d'une suspicion

Voici deux raisons principales pour lesquelles la destitution de Rousseff provoque une suspicion : d'une part parce qu'elle est formulée sous une forme légale, malgré le fait qu'elle contienne des vices, et d'autre part, parce qu'elle substitue à un gouvernement élu par le peuple un gouvernement dénué de toute légitimité. Les vices, qui ont eu lieu à toutes les étapes du processus, sont devenus encore plus visibles dans sa phase finale au Sénat. Notons qu'au Sénat, le rôle de rapporteur de la procédure a été confié à Antonio Anastasia (PSDB), ancien gouverneur de l'État de Minas Gerais, qui avait, à l'époque de son mandat, maquillé les comptes publics. L'argument pour la destitution de Dilma Rousseff est juridiquement douteux et difficile à comprendre ; il vise les

manœuvres fiscales de Rousseff. Il faut rappeler que des méthodes identiques ont été utilisées par les gouvernements précédents. Elles consistent à masquer la réalité budgétaire en utilisant les banques publiques pour payer les dépenses, dans le cas du gouvernement de Rousseff, dans le but de financer des programmes sociaux pour un court laps de temps.

60 % des sénateurs pris dans des procédures judiciaires

Dans un avis récent, le Parquet a conclu que les manœuvres de la Présidente n'avaient pas besoin de l'autorisation du Congrès. L'avocat qui a rédigé la mise en accusation, Janaina Paschoal, n'a pas non plus adhéré à des motifs juridiques, questionnant la Présidente sur les indicateurs de l'économie de croissance, faisant référence à Dieu et demandant une protection pour les petits-enfants de Rousseff pour soutenir sa destitution. Enfin, il faut rappeler que 60 % du Sénat actuel brésilien est gangrené par des procédures judiciaires. Le Président du Sénat, Renan Calheiros (PMDB), est par ailleurs cité dans 11 enquêtes, et Aécio Neves, président du PSDB, principal parti d'opposition au gouvernement de Rousseff, a été cité au moins cinq fois au cours de l'enquête sur le « Lava Jato » (ou « lavage express » - une vaste procédure menée par le gouvernement Rousseff contre la corruption).

Menace pour des mesures progressistes

Le nouveau gouvernement arrive

donc au pouvoir sans avoir été élu, avec une popularité de 14 % et un nouveau projet politique qui a été rejeté par la majorité de la population lors des élections présidentielles. Seulement 2 % de la population voteraient Temer si de nouvelles élections avaient lieu. La destitution constitue une menace pour certaines mesures progressistes et inclusives comme par exemple l'universalisation de l'éducation, les programmes sociaux, le système gratuit de santé publique, avec le risque de mise en avant, à la place, de la défense de la flexibilité du droit du travail et la privatisation des services publics. En plus de ces propositions d'austérité et de réduction des taxations des riches, le gouvernement de Michel Temer (PMDB), conservateur dans sa formation, est composé uniquement d'hommes blancs, représente les intérêts des secteurs les plus conservateurs de la société brésilienne. Une conséquence immédiate de la formation due ce nouveau gouvernement a été la fermeture des ministères pour l'égalité raciale et des femmes.

En somme, le coup d'État ébranle les structures politiques et sociales brésiennes, en présentant les caractères typiques d'un état d'exception, où l'apparence de la légalité légitime l'arbitraire et où la volonté des urnes est ignorée. Peut-être l'une des plus grandes ironies de ce coup d'État est le fait que Dilma Rousseff est écartée du pouvoir en raison de manœuvres fiscales signées et validées par Michel Temer, son vice-président à l'époque. Apparemment, l'exception a établi une règle dans la seule intention de briser le projet d'inclusion sociale mis en place par le PT au Brésil.

Oté

Si fo lèvé, lès na lèvé !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, moin la bien rogard dann télé lo rasanbleman bann rouj dann Sint-Sizane. L'avé dmoun mé pa si tan ké sa. Pason pou sa, mé sak mi vé dira ou sirtou sé sak mésyé lo rédaktèr-an-shèf lo JIR la di lo soir dann télé. Li la di PCR i lans dé z'idé, mé z'élèktèr i mank ali é kan ou la poin z'élèktèr, an tan ké parti, lé ak pou ou. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, moin osi konm ou moin la antann sak lo rédaktèr an shèf lo JIR la di mé sak mi rotien sé ké li la rokonète nout parti nana z'idé-promyé foi mi antann ali dir sa ! -mé sé pou li tap ankor pli for dsi nou, sé pou li dir PCR na pi z'élèktèr. Lé vré ké si lo z'idé nout parti lété myé koni n'oré plis z'élèktèr. Lé vré osi, ké dan nout parti, konm i di, in bonpé dirizan la tourn anou lo do é sé pou sa ké zordi l'opinyon i pans nou lé plat atèr.

An avoir z'idé sa i apartien pa toulmoun - a oir la droit konm lé sèk ! A oir osi parti sosyalis konm lé sèk galman ! - donk na in shomin k'i rouv dovan nou é shomin-la, si ni pran ali konm k'i fo, avèk sak i fo konm militan pou port nout z'idé. Konm Cataye, shantèr maloya, téi shant dimansh Sint-Sizane : « Si fo lèvé, lès na lèvé ! ». Ala lo vré késtyon, ala lo vré répons, matant. Tok ! Pran sa pou ou !

NB Cataye, si mi tronp pa lété shantèr dann lo group Dédé Lansor, in moun désédé zordi.

Justin

« In mèrsi i ékorsh pa la boush ! » - In kozman po la rout

Dèrnyé foi, moin la fé lo komantèr lo kozman « la politès lé né avan nou ! » é zordi mi propoz azot fé travaye z'ot koko dsi lo kozman lé marké an-o la. Pou kosa mi propoz azot sa ? Pars moin la romarké, dopi in pé d'tan, nana bonpé d'moun i bash Lo mèrsi. Mèm bann moun mi oi tou lé zour, mèm mon famiy prop, kisoï zanfàn, kisoï ti-zanfàn i bash in pé tro souvan so pti mo zantiy la. Poitan in mèrsi lé bien itil dann la rolasyon rant demoun an sosyété. Mèm kan i domann aou nouvèl out santé ou i doi réponn : « Moin lé bien, mèrsi ! ». Si i done aou in pti kékshoz ; dizon in pti bonbon Loryo, i fo ou i di mèrsi. Bann kroïyan i di pa : « Mèrsi bondyé pou lo bon ropa ou la done amoin » ? Dann nout savoir-viv kréol rényoné lo mèrsi nana in bon plas é tro zap ali lé pa bon ditou pou la rolasyon rantre nou. Moin lé sir na d'ot sivilizasyon i koné mèm pa lo mo mèrsi, mé sa sé z'ot afèr. Dann la n'ote la pa konmsa é mi pans sa lé bien bon pou nout tout ansanm.